

Note à l'attention du Représentant Résident

sur le Plan d'Action de l'Emploi

La conception d'un programme obéit à une recherche de cohérence et d'efficacité dans les actions de promotion de l'emploi. Un tel plan aurait également pour ambition de donner aux autorités nationales compétentes les outils indispensables au développement d'actions sur le moyen et le long terme, évitant ainsi les opérations "sapeurs pompiers" coûteuses et souvent vouées à l'échec. Cette approche en soi est une démarche louable parce que s'inscrivant dans la durée.

Orientation du Programme d'Action

Ce programme a le réalisme "d'accorder la priorité à l'entreprise privée comme acteur principal des stratégies de création d'emploi et conséquemment la prise en compte de ses exigences d'organisation". Une telle option est conforme aux orientations du 9ème plan et répond aux normes de l'économie moderne. L'entreprise privée est l'entité économique la mieux placée pour créer des richesses et générer des emplois durables. Aussi n'est-il pas étonnant que la plupart des actions tournent autour de la promotion de l'entreprise privée.

Bien que l'entreprise soit considérée comme le moteur de la croissance, il n'en demeure pas moins que le Plan d'Action pour l'emploi préconise des mesures d'accompagnement non moins importantes. Ces mesures tournent autour de quatre programmes :

Deuxième partie : Programme multisectoriel

Troisième partie : programme secteur moderne

Quatrième partie : programme secteur rural

Cinquième partie : programme secteur informel

A noter que la première partie décrit la stratégie d'élaboration du programme et ne constitue pas un volet opérationnel.

Deuxième partie

Composante A : Intégration de la Variable Emploi dans les politiques et stratégies macro-économiques

Il s'agirait de privilégier l'utilisation intensive de main d'oeuvre nationale et des technologies locales dans les travaux publics tout en préservant la qualité et la compétitivité.

Composante B : Mobilisation des ressources pour le financement des politiques et programmes de promotion de l'emploi

Il s'agirait ici de mesures destinées à pallier à l'inexistence de ressources financières adéquates en quantité suffisante pour financer l'entreprise. Des sources de financement telles que les organismes de sécurité sociale, l'épargne intérieure, la promotion de rachat de la dette sont envisagées.

Composante C : Renforcement du cadre institutionnel et amélioration des dispositifs opérationnels de promotion de l'emploi

Il s'agirait d'assurer la redynamisation et le démarrage des services nationaux de promotion de l'emploi.

Composante D : Renforcement des structures et systèmes d'enseignement technique et de formation professionnelle

Il s'agirait de mettre en place le dispositif nécessaire pour assurer l'adéquation entre la formation technique/professionnelle et les besoins de l'entreprise moderne ou non structurée. Toutes ces composantes sont déclinées en objectifs, activités et résultats avec une estimation financière.

Troisième partie

Programme Secteur moderne

D'après le Programme d'Action pour l'Emploi, les perspectives de création d'emploi moderne économiquement viables seront très limitées. Si les tendances actuelles persistaient ce secteur n'occuperait que 8,7 % de la population urbaine en 2002 contre 9,8% en 1998. Aussi le Plan d'Action propose-t-il des axes de développement basés sur :

Axe 1

- la promotion et le développement de la sous-traitance nationale et internationale, le positionnement du Sénégal sur le marché de la sous-traitance ;
- l'appui à la promotion des entreprises privées et à l'insertion professionnelle. Ce volet comprend :
 - la promotion de l'entrepreneuriat dans le secteur moderne
 - la relance de la formation pour l'emploi comme moyen d'insertion et de réinsertion
 - l'organisation du retour progressif des émigrés.
- l'appui à la gestion rationnelle des emplois dans les secteurs public et parapublic.

Quatrième partie : Programme Secteur rural

Le secteur absorbe plus de 70 % de la main d'oeuvre nationale. Néanmoins les difficultés de production ont sensiblement réduit sa capacité de création d'emplois. Aussi en tenant compte des forces et faiblesses du secteur ainsi que de son potentiel de développement le Programme d'Action propose les axes prioritaires d'intervention suivantes :

Axe 1 - Appui au développement de l'emploi rural

Deux objectifs sont visés :

1. Maximiser le potentiel d'emploi des programmes de relance de la production agricole ;
2. Accroître les revenus agricoles par l'intensification agricole et la diversification des cultures ;

Axe 2 - Appui à la Promotion de l'emploi non agricole

Deux objectifs sont visés :

1. Elargir les activités du secteur agricole par la transformation locale de la production agricole ;
2. Promouvoir la pluriactivité en milieu rural grâce à la production énergétique et le développement de l'artisanat.

Axe 3 - Appui à la constitution de pôles locaux de développement

Il s'agit ici de promouvoir le développement de villes intermédiaires de marché susceptibles de servir de relais entre les zones rurales et les métropoles. Une telle approche présente l'avantage de créer de la valeur ajoutée grâce à l'implantation de PME/PMI agro-industrielles et de micro-entreprises artisanales et semi-industrielles de transformation de produits locaux. Pour favoriser un tel développement le Plan d'Action suggère la mise en place d'une agence de promotion de l'Entrepreneurship local qui aurait pour fonction principale d'assurer une plus grande synergie entre les différents sous-secteurs des activités rurales, une meilleure adaptation technologique, une plus grande ouverture sur les marchés extérieurs.

Cinquième partie

Programme Secteur informel

Le programme secteur informel du Plan d'Action pour l'Emploi comprend les trois axes suivants :

Axe 1 - Formalisation de l'économie informelle

Cet axe vise les résultats suivants :

- Intégration de l'économie informelle dans les comptes de la Nation
- Conception et mise en place de l'observatoire de l'économie informelle.

Axe 2 - Sécurisation de la micro-entreprise

Cet axe vise les résultats suivants :

- Définition d'un outil de promotion de l'emploi
- Renforcement des capacités du secteur par la promotion de l'entrepreneuriat local dans la réalisation des investissements publics
- Promotion de l'innovation technologique pour améliorer la compétitivité des entreprises.

Axe 3 - Secteur informel et environnement

Cet axe vise les résultats suivants :

- Réduction de la pauvreté dans le secteur informel grâce à l'accroissement des revenus individuels dans les localités les plus pauvres ;
- Protection de l'environnement dans le secteur informel grâce à une valorisation des ressources naturelles.

Observations sur le Plan d'Action

Première Partie : Stratégie d'élaboration du Plan d'Action

La démarche adoptée dans l'élaboration du Plan d'Action privilégie une approche "Top down". Il aurait été plus indiqué, comme il s'agit d'actions opérationnelles, de concevoir des programmes départementaux, communaux et régionaux avant d'arriver au document global. Le processus de décentralisation initié par le Gouvernement constitue un prétexte approprié.

Néanmoins le choix de l'entreprise privée en tant que moteur de la croissance, de la création de richesse et d'emploi reste pertinent.

Deuxième partie : Programme Multisectoriel

La composante A : Intégration de la variable emploi dans les politiques et stratégies macro-économiques est une action tout à fait maîtrisable par le Gouvernement si les outils méthodologiques sont mis à sa disposition. Il faudrait cependant une réelle volonté politique. Ceci ne saurait être l'affaire d'un seul département ministériel.

La composante B : Mobilisation des ressources pour le financement des politiques et programmes d'emploi

Parmi les actions préconisées figure la mobilisation de l'épargne des travailleurs et des émigrés. Ceci ne me paraît pas réaliste dans la mesure où il n'y pas un capital confiance qui encouragerait les groupes cibles à confier de l'argent à l'Etat.

La composante C : Renforcement du cadre institutionnel et amélioration des dispositifs opérationnels de promotion de l'emploi

Il faudrait que le Ministère du Travail et de l'Emploi se limite à ses fonctions de définition d'orientations stratégiques. Autant le Programme d'Action donne la priorité à l'entreprise privée, autant la promotion de l'emploi devrait être assurée par le privé. L'expérience a montré les limites de l'action gouvernementale.

La composante D : Formation professionnelle

Les actions proposées restent classiques et n'apportent pas d'innovations par rapport à la nécessité d'adapter la formation aux besoins de l'économie. Il faudrait trouver un mécanisme permettant à l'entreprise d'être directement liée à la structure de formation, de participer à la définition du produit attendu de l'école.

Troisième partie : Secteur moderne

Les actions préconisées pour le secteur moderne devraient favoriser les aspects suivants :

- le renforcement de la compétitivité des entreprises sénégalaises dans le contexte de l'OMC et de l'UEMOA par l'identification des problèmes posés et l'accompagnement de l'ajustement interne. Cet ajustement interne est une nécessité absolue si on veut maintenir les emplois existants ;
- l'appui, dans le cadre d'un processus coordonné, des efforts en vue d'améliorer la performance des services logistiques à la production (services spécialisés, financement, information et communication) ;
- le renforcement de l'intégration économique interne pour que s'articulent autour des grandes entreprises des PME/PMI adaptées aux exigences d'une production de biens et services. Ce volet semble pris en compte mais de manière insuffisante par la sous-traitance.

Quatrième partie : secteur rural

Cette partie présente l'avantage d'offrir plus d'opportunités de création d'emplois. Néanmoins le Programme d'Action aurait pu consacrer un volet important à l'utilisation des résultats de la recherche à des fins de développement, l'implication coordonnée des

sociétés de financement décentralisées, un système d'encadrement performant. Pour arriver à un dispositif efficace, il faut créer une véritable synergie entre les systèmes de financement décentralisés, l'encadrement des promoteurs et les sources potentielles d'investissement. Le Gouvernement devrait simplement se contenter du rôle de facilitateur et de régulateur.

Cinquième partie : Programme Secteur informel

Ce secteur ne devrait pas être perçu comme générateur de taxe mais plutôt comme créateur d'emplois et refuge pour la grande majorité des sénégalais. Tout appui envisagé doit lui permettre de passer à un stade supérieur de développement, voire de croissance. Il faudrait plutôt penser à organiser un dispositif d'encadrement et de financement adapté.

Conclusion

La conception d'un Programme d'Action pour l'emploi est une décision louable. Les actions relevant de l'autorité publique telle que la gestion de la fonction publique, peuvent être confiées à une structure gouvernementale, mais le développement du secteur privé moderne doit se faire sur la base d'un programme global d'appui, pouvant servir de cadre de référence. Le secteur privé devrait concevoir un tel programme et être l'élément moteur dans sa mise en oeuvre.

Par ailleurs le chiffrage du Programme d'Action mériterait d'être détaillé pour permettre au lecteur de comprendre ce que renferme les montants proposés pour chaque action.